




Procedure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives	2018/0801(NLE)	Procédure terminée
Décision		
Cour des comptes: nomination d'un membre belge		
Sujet		
8.40.05 Cour des comptes		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		17/01/2018
		 TARAND Indrek Rapporteur(e) fictif/fictive  AYALA SENDER Inés  DLABAJOVÁ Martina	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Agriculture et pêche	3607	19/03/2018
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	TIMMERMANS Frans	

Evénements clés			
10/01/2018	Publication de la proposition législative	05161/2018	
18/01/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/2018	Vote en commission		
22/02/2018	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0027/2018	Résumé
01/03/2018	Décision du Parlement	T8-0046/2018	Résumé
19/03/2018	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/03/2018	Fin de la procédure au Parlement		
22/03/2018	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/0801(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives

Sous-type de procédure	Consultation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 286-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/12053

Portail de documentation

Document de base législatif	05161/2018	10/01/2018	CSL	
Projet de rapport de la commission	PE616.842	30/01/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0027/2018	22/02/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0046/2018	01/03/2018	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2018/472](#)
[JO L 079 22.03.2018, p. 0023](#)

Cour des comptes: nomination d'un membre belge

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport d'Ildrek Tarand (Verts/ALE, EE) sur la nomination proposée d'Annemie Turtelboom (BE) comme membre de la Cour des comptes.

La commission parlementaire a évalué les compétences de la candidate proposée par le Conseil au regard des conditions fixées par l'article 286, par. 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Elle a ensuite procédé à l'audition de la candidate lors de sa réunion du 20 février 2018.

Les députés ont appelé le Parlement européen à se prononcer favorablement sur la nomination d'Annemie Turtelboom comme membre de la Cour des comptes.

Annemie Turtelboom est actuellement députée au Parlement fédéral belge après avoir occupé quatre postes ministériels différents, dans l'ordre: 1) ministre de la politique de migration et d'asile, 2) ministre de l'intérieur et 3) ministre de la justice (tous au sein du gouvernement belge), et 4) premier ministre adjoint, ministre du budget, des finances et de l'énergie au sein du gouvernement flamand.

Au cours de l'audition, la candidate a fait valoir que les finances publiques ont toujours joué un rôle essentiel dans son travail tout au long de sa carrière politique. En tant que ministre du gouvernement belge, ayant été chargée des portefeuilles de la sécurité, de l'asile et de la migration, des affaires intérieures et de la justice, la candidate a rédigé les propositions de budget pour chaque service, a également coordonné leur contrôle.

La candidate estime que la réforme générale du ministère de la justice, qu'elle a supervisée, compte parmi les plus grandes réalisations dans sa carrière professionnelle. Le principal objectif de cette réforme est la décentralisation des compétences financières, qui accorde plus d'autonomie financière aux arrondissements judiciaires et dont la Cour des comptes belge est compétente en matière d'audit. Ces réformes renforcent sensiblement la qualité de la performance et de l'efficacité de l'ensemble du système judiciaire.

Afin de garantir sa pleine indépendance, la candidate a indiqué qu'elle démissionnerait de ses mandats politiques et qu'elle neffectuerait aucune activité qui pourrait compromettre son indépendance à l'avenir. Elle s'est montrée disposée à communiquer tous ses intérêts financiers et autres engagements au président de la Cour des comptes, et à les rendre publics.

Enfin, la candidate a précisé que l'établissement d'un dialogue rapproché et de contacts réguliers entre la Cour des comptes et le Parlement européen était essentiel. Elle s'efforcera de saisir les besoins d'information du Parlement européen en matière d'approche et de résultats de l'audit et de soutenir le programme de travail annuel de la Cour des comptes en intégrant davantage d'audits axés sur les priorités du Parlement pour les citoyens de l'Union.

Cour des comptes: nomination d'un membre belge

Le Parlement européen a rendu un avis favorable (501 voix pour, 91 contre et 32 abstentions) sur la proposition du Conseil de nommer Annemie Turtelboom membre de la Cour des comptes.

